



A : Groupes locaux Nature & Progrès
membres du Conseil Fédéral
Secrétariat de la Comac fédérale

Le 6 avril 2023

Sujet : Décision de retrait de mention N&P pour la Brasserie de l'Étre (75)

Bonjour,

Notre groupe a été saisi par Edward Jalat Dehen, administrateur du groupe N&P Ile de France et adhérent professionnel sous mention (Brasserie de l'Étre) de la décision qui lui a été notifiée par le secrétariat de la Comac Fédérale de retrait de sa mention Nature & Progrès.

Nous avons été également informés du souhait de cet adhérent de contester cette décision devant les instances fédérales, en l'espèce la prochaine assemblée des adhérents des 22, 23 et 24 avril 2023.

Nous souhaitons apporter plusieurs éléments relatifs à cette situation.

La Brasserie de l'Étre est un acteur important de Nature & Progrès. Adhérente depuis 2016, elle porte de belle manière les valeurs et les engagements de notre association, tant par son engagement social et environnemental, que ses actions pour promouvoir la mention N&P.

Edward JALAT-DEHEN, co-fondateur de la brasserie, est également très impliqué dans la vie de l'association, en tant que membre du Conseil d'administration du groupe Ile de France et participant à plusieurs instances fédérales (commission marjolaine, CTI ...).

Le retrait de mention est aujourd'hui considéré comme justifié par le non-versement par l'adhérent de la quote part annuelle de son chiffre d'affaire.

Il n'a pas donné lieu à une consultation fédérale, comme annoncé dans un premier temps, mais par une décision unilatérale de retrait du secrétariat de la Comac Fédérale.

Nous déplorons cette absence de consultation qui aurait permis un véritable échange sur une question, au delà de la situation de la Brasserie de l'Étre, qui nous semble aujourd'hui concerner de nombreux adhérents et adhérentes.

Nous avons pris connaissance de la note du CF de février 2020, rediffusée récemment aux Comacs et à la Comac fédérale, qui rappelle les débats menés depuis 2014 sur la base de calcul de la cotisation des adhérents professionnels sous mention.

Celle-ci rappelle que la question de la cotisation sur le CA est liée à l'équilibre budgétaire de la Fédération. Faute d'avoir trouvé d'autres modalités garantissant le financement fédéral, la cotisation sur le CA est restée le seul système utilisé.

Nous pensons qu'il est urgent aujourd'hui qu'une véritable réflexion soit portée plus largement dans la fédération et les groupes sur l'impact d'un système de financement fédéral qui s'appuie essentiellement sur la cotisation sur le CA des adhérents professionnels sous mention et, dans la suite, de la nécessité de repenser le financement de la fédération dans son ensemble.

- **Comme rappelé par la Brasserie de l'Etre dans le courrier adressé à la Comac Fédérale, certaines activités de production et de transformation nécessitent de lourds investissements matériels pour une rentabilité faible et souvent tardive.**

Nombreuses sont les activités d'adhérents N&P qui ne sont pas « rentables » dans un modèle capitalistique et sont comptablement déficitaires.

Doivent-elles être pénalisées pour cela, alors même qu'elles sont souvent porteuses de véritables initiatives sociales, environnementales en totale adéquation avec le projet et les valeurs de Nature & Progrès ?

Doivent-elles « se débrouiller pour être rentables », comme nous avons pu l'entendre parfois au sein de Nature & Progrès ?

Il ne faudrait pas que Nature & Progrès s'enferme dans un modèle étriqué et excluant.

Nature & Progrès doit aussi défendre la (bio)diversité des modèles économiques de ses adhérents et adhérentes pour être plus résiliente dans ce monde en crise.

- **De nombreux producteurs et transformateurs N&P subissent de plein fouet depuis 2020 les effets de la Covid, des hausses de coût de production, du coût énergétique et la situation compliquée du monde de la Bio.**

Pour exemple, 3 adhérents pro sous mention de notre région (IdF) nous ont informé en ce début d'année de leur renonciation à la mention et de l'arrêt de leur activité. Ce n'était jamais arrivé.

De même, les chiffres donnés par le SGM évoquent près de 200 arrêts de la mention en 2022, en augmentation permanente depuis 2020, et de nombreux retards de versement de cotisations.

Il y a aujourd'hui, plus qu'auparavant, une plus grande fragilité des producteurs et transformateurs et la Fédération N&P, autant que les groupes locaux, doivent être un soutien de celles et ceux qui ont choisi de placer leurs engagements éthiques et écologiques au même niveau que leur équilibre économique.

Les principes d'entraide et de solidarité, inscrits dans notre Charte, ne doivent pas rester de simples effets de discours.

De notre point de vue, la Fédération doit aujourd'hui mener une réflexion et mettre en place des actions nouvelles pour son financement afin que la question de la cotisation des adhérents professionnels sous mention ne soit pas abordée « sous la pression » de l'équilibre financier de la Fédération.

Cela, afin que la nouvelle situation de fragilité économique à laquelle sont confrontés de nombreux adhérents professionnels (producteurs ou transformateurs), donne lieu à des solutions différenciées.

Par exemple, en étudiant la possibilité d'une progressivité de la cotisation dans le temps ; en permettant des décotes du fait de pertes financières constatées ; pourquoi pas en intégrant d'autres critères de modulation (choix de structure de l'économie sociale, Scop, niveaux de rémunération etc.).

Il est particulièrement étonnant de faire preuve de rigidité administrative, alors que même que nous

portons le vivant au cœur de notre projet associatif.

Nous sommes disponibles pour travailler dans un groupe, à constituer, qui permettrait d'étudier des pistes alternatives.

En l'attente, nous souhaitons que la décision de retrait de la mention de la Brasserie de l'Être soit suspendue.

Cordialement

Le groupe Nature & Progrès Ile de France

Courrier envoyé par la Brasserie de l'Être au secrétariat de la Comac Fédérale

Objet : Résolution de la situation de blocage entre Nature & Progrès et la Brasserie de l'Être

Paris, le 24/01/2023

Mesdames, Messieurs,
Chers Membres de la Commission,

Fondée en 2014 par Edward Jalat-Dehen et Loïc Lecoin et installée dans ses locaux actuels au bord du Bassin de la Villette (Paris, 19^e), la Brasserie de l'Être s'est rapidement distinguée par la qualité de ses savoir-faire et la vigueur de ses engagements, sa production étant 100% issue de l'agriculture biologique (AB) et labellisée Nature & Progrès. Cheffe de file du mouvement artisanal parisien, la Brasserie de l'Être est aujourd'hui entreprise de l'ESS et vient d'être reconnue à l'échelle nationale Entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS) pour ses engagements en faveur du renforcement de la cohésion territoriale, du lien social et de la transition énergétique et écologique. La récente décision de proposer un « retrait de mention Nature & Progrès » à la Brasserie de l'Être soumise à la Comac fédérale apparaît injustifiée et contraire aux valeurs défendues par et pour les adhérents.

Depuis 2016, la Brasserie de l'Être s'engage pleinement aux côtés de N&P, en devenant adhérent et produisant sous mention N&P en Ile-de-France. Fer de lance et fervent défenseur de la mention N&P, la Brasserie de l'Être est fière de faire rayonner et d'offrir une forte visibilité à la mention N&P à un niveau régional et national grâce à la large distribution de ses produits, bien que les retours terrains démontrent le peu d'impact économique offert par la mention. Dans la directe lignée de ses engagements écologiques et sociaux, le maintien de la mention N&P se soustrait à une quelconque opportunité économique, source de profits, mais s'inscrit dans une démarche militante et de développement de synergies entre acteurs engagés selon une éthique particulière.

La Brasserie de l'Être s'est depuis ses débuts investie pleinement dans une démarche de soutien des filières et de mobilisation d'écosystèmes d'acteurs partageant une éthique de production similaire au travers de son dirigeant Edward Jalat-Dehen, lequel est fortement engagée à différentes échelles dans la vie de l'association N&P. En effet, la Brasserie de l'Être s'implique dans le fonctionnement quotidien de Nature & Progrès au niveau local en étant membre du Conseil d'Administration au niveau de la Région IDF, mais également au niveau national (CTI, réunion SPAS puis Commission Marjolaine). Ce fort engagement en tant qu'adhérent, sujet régulièrement discuté comme un réel problème à tous les niveaux de l'association N&P face au peu d'investissement constaté, démontre la bonne volonté, la rigueur et l'engagement de la Brasserie de l'Être à promouvoir la mention N&P ainsi qu'à contribuer au dynamisme et à la vie interne de l'association, inclusive et solidaire face aux difficultés pouvant être rencontrés par ses adhérents, particulièrement dans un contexte difficile.

Ayant conscience que la Fédération s'est déjà positionnée sur ce sujet, la Brasserie de l'Être déplore que celle-ci soit en mesure d'intégrer différents modèles de production et de transformation (structure associative, mention collective...), sans que cela ne puisse être envisagé pour le modèle imposé par la filière

brassicole (à savoir des investissements et charges fixes lourdes qui supposent un CA conséquent pour trouver l'équilibre, lequel peut à court terme être fragilisé en cas d'augmentation de ces coûts).

Pour rappel, bien que le CA de la Brasserie de l'Être soit important par rapport à de nombreux adhérents N&P, la Brasserie est en déficit cumulé depuis sa création en 2014 de plus de 340 000€, cherchant toujours son équilibre dans un contexte énergétique et économique très difficile.

Avec la volonté de participer à l'effort et l'aventure collective que suppose la vie d'une association telle que Nature & Progrès, notamment au travers d'une contribution financière annuelle, la Brasserie de l'Être n'a de cesse d'alerter sur le fait que les modalités actuelles de calcul mettent en péril l'équilibre évoqué, alors même que celui-ci n'est pas stabilisé.

Ainsi, au regard de son implication, la Brasserie de l'Être tient à rappeler qu'elle est favorable au versement d'une contribution, mais dénonce le fait que le mécanisme imposé au sein de la Fédération N&P soit discriminant, puisqu'établi sur un modèle de gestion d'entreprise particulier, et qui, par conséquent, exclut d'autres modèles de gestion.

À ce titre, les différences propres à chaque filière, modèle de gestion et adhérent ne peuvent pas donner lieu à des critiques de la part de la Comac IDF comme ce pût être le cas, surtout lorsque ces derniers respectent avec sérieux la Charte et le Cahier des charges N&P et se mobilisent activement pour trouver des solutions collectives.

Au regard des éléments énoncés, la Brasserie de l'Être tient à rappeler sa bonne foi et se place en demande en solutions, en prenant en compte ses spécificités sans être un élément de péril pour l'entreprise dans un contexte défavorable pour tous les acteurs engagés en faveur de la défense de l'environnement. Alors que les valeurs d'échanges et de solidarités sont au cœur de la démarche de N&P, la Brasserie de l'Être demande qu'un groupe de travail puisse être constitué pour une période de 6 mois, afin de formuler des mécanismes de contribution aux montants réalistes et adaptés aux structures partageant les mêmes contraintes. La Brasserie de l'Être réitère sa volonté de poursuivre ses engagements en faveur de Nature et Progrès pour promouvoir le développement de filières et d'entreprise d'utilité sociale et écologique.

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à notre demande, et dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos respectueuses salutations.

Edward Jalat-Dehen
Fondateur & Gérant de la Brasserie de l'Être